
AMUNDI FINANCE EMISSIONS

RAPPORT ANNUEL 2022

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site <https://www.amundi-finance-emissions.com>

Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes	36
3. Déclaration du Directeur Général	61

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS
sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2022**

ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a pour principale activité l'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole et la conclusion de tous contrats s'y afférant.

Au cours de l'exercice 2022, AMUNDI FINANCE EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ obligataires, en émettant 28 nouveaux EMTN pour un montant cumulé de 351 M€.

Parmi ces nouvelles émissions 20 EMTN sont des émissions privées d'une valeur nominale totale de 37 M€.

Au 31 décembre 2022, le montant nominal total en circulation s'élève à 3,852 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation) contre 3,823 Milliards d'euros en circulation au 31 décembre 2021. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2023 et 2032.

Ces EMTN sont émis sous forme de titres de créance dont la formule est garantie par Crédit Agricole SA (« le Garant »), dans le cadre de son programme d'émission (« le Programme »).

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2022 ayant des effets sur l'activité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

¹ Titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RESULTAT

Les principales évolutions du compte de résultat sont présentées dans les tableaux et commentaires ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Var%	Commentaires
Charges d'exploitation	20 144	19 111	5,4%	Augmentation des commissions de distribution et des commissions de gestion sur les nouvelles émissions
Produits financiers	87 368	118 068	-26,0%	Baisse des gains sur instruments financiers à terme
Charges financières	62 993	96 079	-34,4%	Baisse des charges sur emprunts obligataires

Le **résultat d'exploitation**, exclusivement représenté par des charges, ressort déficitaire de 20 144 milliers d'euros contre un déficit de 19 111 milliers d'euros sur l'exercice 2021.

Cette hausse des charges d'exploitation est principalement due à :

- l'augmentation du taux moyen des frais de gestion et de distribution supportés par AMUNDI FINANCE EMISSIONS sur les nouvelles émissions d'EMTN,
- atténuée par la baisse régulière des encours d'EMTN de type immobilier, dont les taux de rémunération de la commission de garantie supportés étaient plus élevés que sur les autres typologies d'EMTN.

Ces charges d'exploitation comprennent principalement :

- Des commissions de garanties pour 7 050 milliers d'euros contre 7 519 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- Des commissions de distribution sont de 5 597 milliers d'euros contre 4 851 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- Des commissions de gestion pour 7 307 milliers d'euros contre 6 446 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- Des frais d'émission d'emprunt obligataire pour 114 milliers d'euros contre 252 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- Des honoraires des commissaires aux comptes et de fiscalistes pour 49 milliers d'euros contre 31 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Le **résultat financier**, en augmentation de 2 386 milliers d'euros, ressort bénéficiaire à 24 375 milliers d'euros en 2022 contre 21 989 milliers d'euros en 2021.

Les produits financiers s'élèvent à 87 368 milliers d'euros contre 118 068 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Les charges financières s'élèvent à 62 993 milliers d'euros contre 96 079 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Ces variations s'expliquent par les éléments ci-dessous.

Forte baisse des arrivées à échéance et des rappels anticipés d'EMTN en 2022 par rapport à 2021 qui entraîne une forte diminution des produits financiers ainsi que des charges financières sur instruments financiers à terme :

- 44 018 milliers d'euros de gains sur les instruments financiers à terme (swaps de taux et de performance), versus 81 973 milliers d'euros en 2021,
- 35 422 milliers d'euros de charges sur emprunts obligataires contre 86 107 milliers d'euros en 2021,

Cependant, la hausse des taux a compensé partiellement cet effet sur les actifs et passifs indexés sur taux monétaire :

- 22 237 milliers d'euros de produits de coupons d'obligations cotées, (8 410 milliers d'euros en 2021)
- 20 504 milliers d'euros de charges sur instruments financiers à terme (swaps de taux et de performance), versus 3 499 milliers d'euros au 31 décembre 2021,
- 4 026 milliers d'euros de produits sur emprunts obligataires, (317 milliers d'euros en 2021,
- Un produit net de 3 351 milliers d'euros reçus au titre de la rémunération des dépôts à terme contre une charge de 696 milliers d'euros en 2021, suite à la remontée de taux de rémunération en 2022.

Par ailleurs, du fait de la baisse des valeurs de l'immobilier, diminution de la plus-value dégagée sur la vente des OPCI, utilisés comme actifs de couverture des EMTN CA Oblig Immo :

- 6 022 milliers d'euros de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement, contre 19 596 milliers d'euros en 2021,
- 3 852 milliers d'euros de dividendes sur valeurs mobilières de placement (OPCI) contre 6 213 milliers d'euros en 2021,
- 3 113 milliers d'euros de provisions sur dividendes reçus à reverser à la clientèle contre 4 183 milliers d'euros en 2021,

Enfin, 3 220 milliers d'euros de produits à recevoir sur appel en garantie d'Amundi Finance pour les obligations détenues correspondant à 3 218 milliers d'euros de dépréciations sur ces mêmes obligations.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2022 ressort bénéficiaire de 4 231 milliers d'euros contre un bénéfice de 2 878 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Le poste **impôts sur les bénéfices** s'élève à 1 067 milliers d'euros contre 3 702 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Le résultat fiscal de l'exercice clos du 31 décembre 2021 tenait compte d'un retraitement fiscal lié aux positions symétriques.

Ainsi, le **résultat net** est un bénéfice de 3 165 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre un déficit de 824 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

BILAN

Au 31 décembre 2022, le total du bilan s'établit à 3 904 868 milliers d'euros (contre 3 915 272 milliers d'euros au 31 décembre 2021). Les principales évolutions sont présentées dans les tableaux et commentaires ci-dessous :

A l'actif :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Var%	Commentaires
Obligations CASA	2 664 236	2 904 352	-8,3%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Obligations CASA
Dépôts à terme CASA	854 671	564 610	51,4%	Hausse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Dépôts à terme CASA
OPCI	358 528	370 946	-3,3%	Baisse des encours d'EMTN CA Oblig Immo en circulation
Prêt de trésorerie	14 431	45 100	-68%	Baisse des encours d'EMTN en cours de commercialisation au 31/12

- Des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI FINANCE EMISSIONS pour 3 877 435 milliers d'euros (contre 3 839 908 milliers d'euros au 31 décembre 2021), dont :
 - des obligations CASA dont la valeur nette comptable, coupons courus inclus, ressort à 2 664 236 milliers d'euros au 31 décembre 2022 versus 2 904 352 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit une baisse du portefeuille de titres détenus de 240 116 milliers d'euros.

- des Dépôts à Terme intérêts inclus pour 854 671 milliers d'euros (564 610 milliers d'euros au 31 décembre 2021).
 - des OPCV dont la valeur comptable s'élève à 358 528 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 370 946 milliers d'euros fin 2021.
- D'un placement effectué auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI sous forme d'un prêt à échéance 2024 pour 14 431 milliers d'euros (dont des intérêts courus pour 31 milliers d'euros),
 - Des sommes disponibles en banque pour 1 615 milliers d'euros à fin 2022 contre 596 milliers d'euros à fin 2021,
 - Des autres créances pour 11 387 milliers d'euros dont 4 679 milliers d'euros de produits à recevoir sur les swaps (6 608 milliers d'euros au 31 décembre 2021), 3 488 milliers d'euros d'acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés (versus 3 454 en 2021) et 3 220 milliers d'euros de produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues (aucun produit à recevoir en 2021).

Au passif :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Var%	Commentaires
Emprunts obligataires	3 873 410	3 841 357	0,8%	Stabilité du stock d'émissions obligataires

- Des emprunts obligataires pour 3 873 410 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 21 629 milliers d'euros) contre 3 841 357 milliers d'euros au 31 décembre 2021 avec 18 563 milliers d'euros d'intérêts courus,
- De capitaux propres qui s'établissent à 16 297 milliers euros au 31 décembre 2022 contre 13 132 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent (cf tableau de variation des capitaux propres présenté ci-après),
- Des charges à payer sur les swaps pour 6 858 milliers d'euros (200 milliers d'euros au 31 décembre 2021)
- Des factures fournisseurs non parvenues pour 5 436 milliers d'euros (5 033 milliers d'euros à fin 2021),
- D'un emprunt au jour le jour auprès d'Amundi SA pour 1 800 milliers d'euros,
- De la provision pour impôt sur les sociétés pour 1 067 milliers d'euros (3 700 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)				31/12/2022
En milliers d'euros	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Mouvements de la période	31/12/2022
Capital social	2 225			2 225
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	11 508	-824		10 684
Résultat de l'exercice	-824	824	3 165	3 165
Distribution de dividendes				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 132		3 165	16 297

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le résultat distribuable s'élève à 13 849 204,17 euros incluant le résultat de l'exercice 2022 pour 3 164 909,22 euros et le report à nouveau pour 10 684 294,95 euros.

Au titre de 2022, il est proposé d'affecter intégralement ce résultat distribuable en report à nouveau qui s'élèvera, après affectation, à 13 849 204,17 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2022, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 3 483 674 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 2 706 344 milliers d'euros et de swaps de taux pour 777 330 milliers d'euros.

Le poste « Engagements des garanties reçues » correspond aux garanties accordées par Amundi Finance pour couvrir un risque de pertes sur les instruments de couverture des EMTN. Il s'élève à 3 871 402 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 3 839 238 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit une variation sur la période de +32 164 milliers d'euros.

Cette variation s'explique par le lancement de nouvelles émissions en 2022, compensées par les rachats réguliers d'EMTN et les arrivées à échéance.

RISQUES

L'Emetteur estime que les facteurs suivants peuvent affecter sa capacité à remplir ses obligations relatives aux Titres. Tous ces facteurs sont des éventualités qui peuvent ou non se produire.

Les facteurs que l'Emetteur estime être spécifiques à l'Emetteur et qui sont importants pour une décision d'investissement éclairée concernant l'investissement dans les Titres émis dans le cadre du Programme sont décrits ci-dessous.

L'Emetteur estime que les facteurs décrits ci-dessous représentent les principaux risques inhérents à l'investissement dans les Titres émis dans le cadre du Programme. Toutefois, l'incapacité de l'Emetteur à payer les intérêts, le principal ou tout autre montant dû au titre des Titres, pourrait être imputée à d'autres raisons (i) lesquelles ne sont pas connues de l'Emetteur à ce jour ou (ii) qui peuvent ne pas être considérées comme des risques significatifs par l'Emetteur au regard des informations dont il dispose à ce jour.

Dans chaque sous-catégorie ci-dessous, l'Emetteur présente en premier lieu les risques les plus importants, dans son évaluation, en tenant compte de l'ampleur prévue de leur impact négatif et de la probabilité de leur survenance.

FACTEURS DE RISQUE

Amundi Finance Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, telles que des Titres, et de conclure tout contrat y afférent.

L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme.

A noter que les événements qui se déroulent en Ukraine constituent une crise intense dont l'ampleur et la durée ne sont pas connues. Cette crise s'est propagée à la sphère économique, entraînant notamment une hausse de l'inflation par le biais d'une hausse du prix des matières premières et de l'énergie, ce qui a entraîné une baisse significative des marchés financiers et une volatilité accrue. Ainsi, les risques opérationnels, tels que décrits ci-dessous, et notamment les risques de non-conformité et juridiques, sont potentiellement accrus par une situation où les décisions européennes et internationales, et plus particulièrement les sanctions prononcées, se succèdent et impliquent d'adapter au quotidien les mesures à prendre.

➤ **Risque de crédit et de contrepartie**

L'Emetteur est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

L'Emetteur utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2022, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 3,852 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique l'Emetteur soit exposé au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, il convient cependant de noter que l'Emetteur est seulement exposé au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte de l'Emetteur. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat de l'Emetteur.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 3,837 milliards d'euros pour un nominal de titres de 3,852 milliards d'euros.

➤ **Risque lié à la réglementation**

L'Emetteur est soumis à un cadre réglementaire et environnemental en France. Les modifications de ce cadre sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice 2022, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole, en émettant 28 nouveaux EMTN pour un montant cumulé de 351 millions d'euros.

En tant que société anonyme de droit français ayant pour objet social d'emprunter et lever des fonds, notamment par l'émission de valeurs mobilières de toute nature, la capacité de l'Emetteur à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires et systémiques nouvelles.

La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et peuvent être hors du contrôle de l'Emetteur. Depuis sa création, les modifications du cadre réglementaire auquel l'Emetteur est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

➤ **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de l'Emetteur.

Du fait de son activité principale, l'Emetteur est exposé aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. L'Emetteur est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur l'Emetteur en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur. Depuis sa création, l'Emetteur n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

➤ **Risques de non-conformité et juridiques**

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité de l'Emetteur.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, l'Emetteur est exposé au risque de litiges avec les Porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'Emetteur. L'Emetteur n'a pas été exposé à un litige avec un Porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2022, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 4,4 millions d'euros (7,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle) et le Représentant de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole, actionnaire majoritaire d'Amundi, s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Contrôle des Risques et de Contrôle de la Conformité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;

- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2022, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 08 au 29 octobre 2022 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 21 juin 2022 pour les Salles de Repli Immédiat, les 21 janvier et 07 octobre 2022 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance Emissions ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA SITUATION DU 31 DECEMBRE 2022

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2022.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Dans un contexte de hausse des taux, l'activité d'émission d'EMTN devrait fortement croître en France. Amundi Finance Emissions devrait donc accroître fortement son activité d'émission de titres obligataires en 2023.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit et de contrepartie, AMUNDI FINANCE EMISSIONS utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Finance Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par Amundi Finance Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN EUROS

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2022 12</i>	<i>31/12/2021 12</i>	<i>31/12/2020 12</i>	<i>31/12/2019 12</i>	<i>31/12/2018 12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 231 451,91	2 877 796,29	2 883 675,41	3 070 030,92	2 268 696,16
Impôts sur les bénéfices	1 066 542,69	3 701 828,00	8 672,00		
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	3 164 909,22	-824 031,71	2 875 003,41	3 070 030,92	2 268 696,16
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	22,76	-5,93	20,67	22,08	16,31
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	22,76	-5,93	20,67	22,08	16,31
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2022.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. »

Ainsi, au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 27 juin 2013, Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;

- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 14 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Jean-Philippe BIANQUIS Président du Conseil d'Administration	60	Française	Masculin	3	2013	2024

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Issiaka BÉRÉTÉ Directeur Général et Administrateur	65	Française	Masculin	2	2018	2024

Administrateurs

Madame Nadine FEDON

Monsieur Frédéric FOUQUET

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Frédéric FOUQUET Administrateur	51	Française	Masculin	2	2013	2024
Nadine FEDON Administrateur	64	Française	Féminin	5	2013	2024

Commissaire aux Comptes

Cabinet MAZARS

représenté par Monsieur Jean LATORZEFF

Activités du Conseil d'Administration au cours de l'année 2022

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2022, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois à son siège social au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 du 15 mars 2022
- 2) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2022 du 27 juillet 2022
- 3) Conseil d'Administration du 19 octobre 2022

1) Conseil d'Administration du 15 mars 2022

Administration de la Société :

- Arrivée à échéance du mandat de 4 Administrateurs :
 - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
 - Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ,
 - Madame Nadine FEDON,
 - Monsieur Frédéric FOUQUET.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Issiaka BÉRÉTÉ dans ses fonctions de Directeur Général.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES.
- Proposition de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes : le Cabinet MAZARS.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant : le Cabinet PICARLE & ASSOCIES.
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Conseil d'Administration du 27 juillet 2022

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2022
- Outre l'arrêté des comptes annuels, le Conseil d'Administration a examiné les comptes semestriels de l'exercice. Le commissaire aux comptes a exposé les conclusions de leurs travaux.

3) Conseil d'Administration du 19 octobre 2022

- Délégations de pouvoirs dans le cadre du programme d'émission d'obligations

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 15 mars 2023

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux d'Amundi. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance Emissions n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 13 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Le Conseil d'Administration a fait le choix de déléguer au Comité des risques faitiers du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la Société.

Dans ce cadre, les risques inhérents à la société Amundi Finance Emissions sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique Amundi Finance Emissions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique ne s'applique pas à la société Amundi Finance Emissions.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	

Nadine FEDON

Société	Fonction	Représenté
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Directeur Général et Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Administrateur et Membre du Conseil de Surveillance	CREDIT AGRICOLE SA

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapports du Commissaire aux Comptes



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Amundi Finance Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS : 529 236 085 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance Emissions par l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, date de la signature numérique

Jean Latorzeff

Associé

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

**91-93 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2022
en milliers d'euros**

2050 - BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

Rubriques	Montant brut 31/12/2022	Amort. Prov. 31/12/2022	Net. 31/12/2022	Net. 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
TOTAL I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 431		14 431	45 100
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 431		14 431	45 100
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	14 431		14 431	45 100
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES	11 387		11 387	29 575
Créances clients & cptes rattachés				
Autres créances	11 387		11 387	29 575
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	3 882 270	3 220	3 879 051	3 840 597
Valeurs mobilières de placement ==> dont actions propres :	3 025 983	3 220	3 022 764	3 275 298
Disponibilités	856 287		856 287	565 299
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	3 893 657	3 220	3 890 437	3 870 172
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 908 088	3 220	3 904 868	3 915 272

2051 - BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	Dont versé :	2 225	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation ==> dont écart d'équivalence :	EK	0	
Réserve légale		223	223
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	Dont rés. prov. Cours	0	
Autres réserves ==> dont achat d'œuvres orig. :	EJ	0	
Report à nouveau		10 684	11 508
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		3 165	-824
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION			
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	16 297	13 132
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL III		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles		3 889 727	
Autres emprunts obligataires		3 873 410	3 841 357
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 800	32 453
Emprunts, dettes fin. divers ==> dont emp. Participatifs :	EI	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 436	5 071
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 925	23 259
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL IV	3 888 571	3 902 140
Ecarts de conversion passif	V		
	TOTAL GENERAL (I à V)	3 904 868	3 915 272

Résultat de l'exercice en centimes	3 164 909,22	-824 031,71
Total du bilan en centimes	3 904 868 403,75	3 915 271 712,57

HORS BILAN (en milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Swaps actions données	2 706 344	2 655 478
Swaps actions reçus		
TOTAL DES SWAPS ACTIONS	2 706 344	2 655 478
Swaps de taux données	366 992	347 253
Swaps de taux reçus	410 338	426 127
TOTAL DES SWAPS TAUX	777 330	773 380
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties reçus		
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES		
Garanties données d'Etablissements de Crédit		
Garanties reçues d'Etablissements de Crédit	3 871 402	3 839 238
TOTAL DES GARANTIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 871 402	3 839 238
Engagement de financement données		
Engagement de financement reçus		
TOTAL DES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		

2052 & 2053 - COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 144	19 111
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :		- dotations aux amortissements		
		- dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	20 144	19 111
1. RESULTAT D'EXPLOITATION		I - II	-20 144	-19 111
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			81 347	98 472
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 022	19 596
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	87 368	118 068
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 218	2
Intérêts et charges assimilées			59 658	96 077
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			117	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	62 993	96 079
2. RESULTAT FINANCIER		V - VI	24 375	21 989

3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	I - II + III - IV + V - VI	4 231	2 878
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	VII - VIII		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	1 067	3 702
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		87 368	118 068
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		84 204	118 892
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		3 165	-824

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2022

Il y'a pas eu d'évènements significatifs en 2022, néanmoins, l'activité d'émissions de titres obligataires s'est poursuivie avec 350 598 milliers d'euros de nominal émis en 2022 contre 529 805 milliers d'euros en 2021.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 16 296 906,62 euros au 31 décembre 2022 contre 13 131 997,40 euros au 31 décembre 2021.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 a décidé d'affecter le déficit de l'exercice 2021 de 824 031,71 euros en report à nouveau pour la totalité pour le porter à 10 684 294,95 euros.

Le résultat de l'exercice 2022 ressort bénéficiaire de 3 164 909,22 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2022.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2022 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

La présentation des états financiers d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les dépôts à terme auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole :

Les dépôts à terme s'enregistrent au bilan pour leur valeur nominale et les créances rattachées sont évaluées selon la méthode dite prorata temporis.

Ils figurent au bilan, intérêts courus inclus, dans le poste disponibilités et composent, en plus des valeurs mobilières de placement, les actifs de couverture des EMTN émis.

Les dépôts à terme s'élèvent à 854 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (Instruments Financiers à Terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéficiaires.

Intégration fiscale

AMUNDI FINANCE EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a donc signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, AMUNDI FINANCE EMISSIONS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Régime des sociétés mères

AMUNDI FINANCE EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI FINANCE EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 - Immobilisations)

Un prêt à terme de 14 400 milliers d'euros, à échéance mai 2024, a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe AMUNDI.

Au 31 décembre 2022 les intérêts courus non échus sur ce prêt sont de 31 milliers d'euros.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissement au 31 décembre 2022.

Provisions

(Tableau 2 – Provisions)

Une provision pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement de 3 220 milliers d'euros est constatée au 31 décembre 2022.

Emprunts et dettes financières

(Tableau 3 – Etats des échéances des créances et des dettes).

Au 31 décembre 2022, le montant des emprunts obligataires s'élève à 3 873 410 milliers d'euros, intérêts courus inclus.

L'échéance des titres obligataires est comprise entre 2023 et 2032 et les charges d'intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 3 860 milliers d'euros.

Les coupons reçus sur les OPCI étalés sur la durée de vie des émissions sont de 17 769 milliers d'euros.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits s'élèvent à 1 800 milliers d'euros (un emprunt au jour le jour auprès de la centrale de trésorerie).

Charges à payer

(Tableau 4 – Détail des charges à payer et autres passifs)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 5 437 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 6 858 milliers d'euros et de la dette d'impôt sur les sociétés due à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 1 067 milliers d'euros.

Produits à recevoir

(Tableau 5 – Détail des produits à recevoir et autres actifs)

La rubrique est composée des intérêts courus non échus sur actifs financiers pour un total de 9 252 milliers d'euros, des intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 4 679 milliers d'euros et des produits à recevoir sur appel en garantie des obligations détenues pour 3 220 milliers d'euros.

Le poste des autres actifs correspond au total des acomptes versés à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 3 488 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI FINANCE EMISSIONS, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variations des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société
(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées
(Tableau 9– Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCI (Immanens et Immo Emission) pour 358 527 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 2 659 576 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 3 871 402 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par AMUNDI Finance sur les actifs de couverture.
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 777 330 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 2 706 344 milliers d'euros.

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
Constructions				
Install. techn., mat., outillage indust.				
Autres immob. corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		45 100		965 031
TOTAL IV		45 100		965 031
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		45 100		965 031

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
Frais établissement et de développpt	TOTAL I				
Autres postes immo. incorporelles	TOTAL II				
Terrains					
Constructions					
Install. techn., matériel, outillage indust.					
Autres immob. corporelles					
Immobilis. corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilis. financières			995 700	14 431	
TOTAL IV			995 700	14 431	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			995 700	14 431	

Ces immobilisations financières sont représentées par une prêt à terme auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI qui a été souscrit au cours de la période.

Tableau 2 - PROVISIONS (en milliers d'euros)

31/12/2022

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS / DOTATIONS	DIMINUTIONS / REPRISES	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	TOTAL I			
Provisions risques et charges	TOTAL II			
Autres prov. pour dépréciation	2	3 218		3 220
Provisions pour dépréciation	TOTAL III			
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises	2	3 218		3 220
	- d'exploitation			
	- financières			
	- exceptionnelles			
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros)

31/12/2022

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts (1)		14 431	31	14 400
Débiteurs divers (dont pension titres)		11 387	11 387	
TOTAUX		25 818	11 418	14 400
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice	965 000		
	- remboursements obtenus en cours d'exercice	995 700		

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (1)		3 873 410	93 465	1 905 808	1 874 137
Empr., dettes établist crédit	- à 1 an maximum	1 800	1 800		
	- à plus de 1 an				
Fournisseurs, comptes rattachés		5 436	5 436		
Autres dettes (pension titres)		7 925	7 925		
TOTAUX		3 888 571	108 626	1 905 808	1 874 137
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice		350 598			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		321 611			

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

31/12/2022

Charges à payer		Montant au 31/12/2022
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	78
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	5 359
46869999	charges à payer - swap	6 858
Situation à la clôture de l'exercice		12 295

Autres Passifs		Montant au 31/12/2022
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	1 067
Situation à la clôture de l'exercice		1 067

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)

31/12/2022

Produits à recevoir		Montant au 31/12/2022
46870900	Produits à recevoir / appel en garantie	3 220
46879999	Produits à recevoir / Swap	4 679
50884000	PLT OBLIGATIONS COTEES INTERETS COURUS BO	7 880
51872100	EC DAT NON BLOQUE INTERETS COURUS BO	1 372
Situation à la clôture de l'exercice		17 151

Autres Actifs		Montant au 31/12/2022
45100100	Groupe - Comptes courants acomptes IS	3 488
Situation à la clôture de l'exercice		3 488

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

31/12/2022

En milliers d'euros	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Mouvement de la période	31/12/2022
Capital social	2 225			2 225
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	11 508	-824		10 684
Résultat de l'exercice	-824	824	3 165	3 165
Distribution de dividendes				

TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 132		3 165	16 297
-------------------------------	---------------	--	--------------	---------------

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	6 384	-822
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	965 031	36 000	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	995 700	
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières	2 254 011	123 374	Augmentation dettes financières	2 255 964	
TOTAL EMPLOIS	3 219 042	159 374	TOTAL RESSOURCES	3 258 048	-822
RESSOURCE NETTE	39 006		EMPLOI NET		160 196

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		364	364	4 034
TOTAUX EXPLOITATION		364	364	4 034
A VARIATION NETTE EXPLOITATION			364	4 034
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs	15 334	18 188	18 188 -15 334	-6 905 3 836
TOTAUX HORS EXPLOITATION	15 334	18 188	2 854	-3 069
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			2 854	-3 069

TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			3 218	965
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque	42 224		-42 224	159 231
TOTAUX TRESORERIE	42 224		-42 224	159 231
C VARIATION NETTE TRESORERIE			-42 224	159 231
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			-39 006	160 196

Dénomination sociale	N° Siren	Siège social	Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784608416	12 place des Etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	9 127 682	69,19%
AMUNDI	314222902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	509 650	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur document de référence disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>
- Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

(en milliers d'euros)	solde au 31/12/2022	solde au 31/12/2021
Créances	3 549 561	3 543 773
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	14 431	45 100
Valeurs mobilières de placement	2 667 456	2 904 352
Disponibilités	856 287	564 746
Autres créances	11 387	29 575
Dettes	23 345	40 845
Autres emprunts obligataires	8 261	31 900
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 359	5 046
Autres dettes	7 925	3 900
HORS BILAN	7 355 076	7 268 095
Garanties reçues d'Etablissements de Crédit	3 871 402	3 839 238
Swaps actions données	2 706 344	2 655 478
Swaps de taux données	366 992	347 253
Swaps de taux reçus	410 338	426 127

Amundi Finance Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos 31 décembre 2022

Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS : 529 236 085 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225 -31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, date de la signature numérique

Jean Latorzeff
Associé

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 236 085 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 17 mars 2023

Issiaka BÉRÉTÉ
Directeur Général

MENTIONS LEGALES

AMUNDI FINANCE EMISSIONS
91-93, Boulevard Pasteur
75015 Paris
Société Anonyme au capital de 2 225 008 euros
529 236 085 RCS Paris